

Renouvellement certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

- *Exploitants/Salariés agricoles en Grandes Cultures/Polyculture Elevage et Viticulture*
- *Agents des Collectivités territoriales*



**1 jour - de 9h à 17h
A la Chambre d'agriculture**

**Plusieurs sessions proposées en Grandes
Cultures/Polyculture Elevage et en Viticulture, et
pour les Collectivités Territoriales
(voir bulletin d'inscription)**

Renouvellement certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

Plusieurs sessions proposées

Public

Agriculteurs-trices, salarié(e)s agricoles, agents de Collectivités

Pré-requis

Posséder déjà le primo certificat UADE, DEA, DENSA.

Tarifs & Financement

0 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

0 € pour un salarié agricole (être à jour des cotisations MSA et sous réserve d'effectuer l'inscription sur OCAPIAT)

210€/jour autres publics

150€ pour un agent de Collectivités Territoriales

Intervenant(e)s

Christel BODIN Référente Phyto et responsable pédagogique formation Certiphyto CA37 et Conseillers experts Grandes cultures ou viticulture

Repas non inclus

Objectifs

La formation a comme objectifs pour les participants de mettre à jour et de consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs connaissances en matière :

- de réglementation et de sécurité environnementale,
- de santé / sécurité de l'applicateur et espace ouvert au public,
- de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et des méthodes alternatives.

Contenu / Programme

Mise à jour des connaissances sur la réglementation et la sécurité environnementale.

Mise à jour des connaissances sur la santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public.

Mise à jour des connaissances sur la réduction de l'usage des PP et les méthodes alternatives.

Méthodes pédagogiques

Échanges d'expériences / questionnement avec les stagiaires.

Diaporama / illustrations / exemples.

Exercices pratiques, étude de cas concrets.

Atelier de co-construction.

Modalités d'évaluations

QCM et questionnaires

Délivrance de l'attestation de formation

100% de taux de réussite.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Christel BODIN

+33 (0)2 47 48 37 24 christel.bodin@cda37.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 34 formation@cda37.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre-Val-de-Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation

Renouvellement certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

Grandes Cultures/Polyculture Elevage : 11/06/2024 14/06/2024
18/09/2024 21/11/2024 28/11/2024 10/12/2024 17/12/2024

Viticulture : 11/07/2024

Agents en Collectivités : 18/04/2024 09/10/2024

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : **Commune** :

Tél : **Portable** :

Mail :

Statut professionnel :

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...)?

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Agent de Collectivités Territoriales
- Autre :

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
38 RUE AUGUSTIN FRESNEL
37170 CHAMBRAY LES TOURS
+33 (0)2 47 48 37 34

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

NOUVEAU 2022
CREDIT D'IMPOT FORMATION
du dirigeant de TPE DOUBLÉ
(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit
d'impôt de :

14 h x 11,07 € x 2
= 310 euros

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la référente
handicap : Françoise PALLUAU - francoise.palluau@cda37.fr - 02 47 48 37 36.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

